LA PRÉSIDENTE

Paris, le 7 octobre 2021

Monsieur,

Lors de sa séance plénière du 6 octobre 2021, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a désigné pour assurer une mission de conseil méthodologique auprès de Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (« DLVA »), dans le cadre de son Plan paysage et transition énergétique (« PPTE »), du développement du photovoltaïque sur le territoire et de la préparation d'une éventuelle saisine de la CNDP sur le projet Hygreen (voir plus bas).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général emportant des enjeux locaux environnementaux et d'équité territoriale fondamentaux et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

L'intervention de la CNDP sur ce projet a été décidée **en application de l'article L.121-1** du Code de l'environnement. Comme l'indique cet article, la CNDP « ***conseille à leur demande les autorités compétentes*** *et tout maître d'ouvrage ou personnes publique responsable sur toute question relative à la participation du public, tout au long de l'élaboration d'un plan, programme ou projet* ». Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate, peut préciser les points sur lesquels elle est le plus attentive, précise le périmètre de votre mission, ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'exercice de vos fonctions.

L'élaboration de vos conseils méthodologiques se fonde sur les valeurs et principes de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion.

Rappel du contexte et demande de DLVA

Air Liquide, Géométhane, Engie et Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (DLVA) portent le projet « Hygreen » de production – stockage – transport d'hydrogène issu d'électricité renouvelable. Rencontrée en mai 2021 par les services de la CNDP, l'équipe a expliqué aux services de la CNDP les grandes lignes du projet :

- Une première phase test, portée par Storengie, consiste en l'installation d'une station d'hydrogène pour les transports collectifs de Marseille ;
- La construction d'un électrolyseur de grande capacité (Air Liquide) ;

M Xavier DERRIEN
Garant de la concertation préalable
PPTE DLVA

la commission nationale du débat public
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France – T. +33 1 40 81 12 63 – chantal.jouanno@debatpublic.fr
debatpublic.fr

- L'installation de panneaux photovoltaïques pour produire l'électricité nécessaire : 300ha dans un premier temps, puis jusqu'à 1500ha pour atteindre les besoins de l'électrolyseur. DLVA est responsable de l'allotissement des terrains pertinents et de la sélection des futurs MO de ces différents projets de photovoltaïque ;
- Le stockage dans les cavités salines de Manosque, géré par Géométhane ;
- Le transport et la distribution vers les industries de Fos-sur-Mer et les transports collectifs de la Métropole Aix-Marseille (*via* la construction d'hydrogénoducs et/ou l'injection dans le réseau européen de gaz naturel) (Air Liquide).

Ce projet d'environ 1Md€ HT qui emporte des enjeux techniques nouveaux présente donc des caractéristiques qui exigent que l'équipe projet saisisse la CNDP. Il est pourtant aujourd'hui en suspens. En attendant, DLVA souhaite faire développer par des industriels des parcs photovoltaïques sur des parcelles de son territoire. Pour sélectionner ces parcelles, et réaliser cet allotissement, DLVA se fonde sur une méthodologie co-produite notamment avec les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et l'Etat local.

Une première vague d'appels d'offres semble déjà en cours pour allotir 300ha. Restent 1200ha, et pour cela, DLVA compte s'appuyer sur un PPTE, outil intéressant pour allier contraintes environnementales et paysagères, et développement des Energies Renouvelables (« ENR »). C'est sur le déploiement de ce PPTE que l'agglomération souhaite associer le public, et c'est donc l'objet principal de la saisine de la CNDP.

Une mission visant la production d'un avis à caractère méthodologique

Considérant ces éléments, les Commissaires vous ont désigné responsable de cette mission de conseils méthodologiques. **Votre mission vise la production de conseils au fur et à mesure de la démarche du MO**, **de manière à ce qu'elle s'élève aux standards de qualité promus par la CNDP**, notamment en ce qui concerne la qualité de l'information, l'inclusion des publics éloignés, l'égalité de traitement de chacun.e et les marges de manœuvre du public sur les décisions prises. **La forme écrite de vos conseils est à privilégier**, si possible à des étapes clés sur le dispositif participatif.

Au regard du dossier de saisine et de son instruction, vos conseils doivent permettre de répondre principalement aux questions suivantes :

- **Quel phasage** de votre mission et des différentes étapes du PPTE, permettant d'allier vie du plan et exigences de la participation ? En effet, les financements nécessaires au PPTE ne sont pas encore obtenus au jour de la saisine par DLVA, et il est nécessaire que cette décision ne retarde pas l'engagement de votre mission, qui est, elle, préférentiellement de courte durée.

- Comment s'assurer que les informations transmises sont parfaitement **transparentes, suffisamment complètes** et **neutres** dans leur présentation, afin que la concertation ne soit pas une démarche visant seulement à convaincre le public ? Je vous invite pour cela à vous reporter aux outils à votre disposition sur l'extranet des garants, notamment le tableau d'analyse des dossiers, utilement créé pour vous faciliter le décryptage des documents soumis au public par les responsables des projets ou des plans ;

- Quelle **discussion des principales orientations en matières de politique de lutte contre le changement climatique** ? En effet, un Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) est en cours, porté par DLVA, ce qui peut nourrir une certaine tension lors de la participation sur le PPTE, dans la mesure où le PCAET fixe des orientations pour le territoire notamment en matière de développement des énergies renouvelables, là où le PPTE se limite à définir leurs modalités de développement. Je vous invite donc à ce que les premières phases de débat sur le PPTE soient suffisamment ouvertes et en amont, pour que les participants aient la possibilité de s'exprimer sur la phase de stratégie du PCAET, en cours de finalisation par DLVA.

- Quelle **articulation avec les acteurs en place et les sujets portés** ? FNE 04 est un acteur important du territoire, travaillant en collaboration avec le MO pour l'accompagner dans cette phase de participation. Pour autant, le sujet clé porté au débat par FNE à ce jour semble être le projet Hygreen. De fait, l'une des demandes du MO est bien de préparer avec le public une éventuelle saisine de l'équipe projet de Hygreen, et ce dossier est bien à la source de cette saisine de la CNDP. Il doit pouvoir être débattu dès à présent. Pour autant, je vous demande de regarder précisément comment **élargir le champ d'association du public et éviter de focaliser la démarche participative sur un projet aujourd'hui incertain**, et qui devra en tout état de cause faire l'objet d'une nouvelle saisine officielle de la CNDP, et d'une procédure de garantie dédiée. En effet la Commission nationale a été saisie sur le développement du photovoltaïque, dans le cadre d'un PPTE, et il y a plusieurs sujets clé qui appellent un débat avec le public (voir plus bas). Dans tous les cas, et selon le principe d'égalité de traitement, une articulation sera à trouver entre le garant missionné et l'équipe locale de FNE.

- **Quels débouchés « politiques » à cette concertation ?** Un sujet connexe lié au PPTE est celui de la passation d'appels d'offre pour l'allotissement de l'équipement en panneaux photovoltaïques de plusieurs centaines d'hectares en équipements photovoltaïques. L'idée est que, une fois ce foncier déterminé, les industriels du photovoltaïque candidatent en respectant un certain nombre de critères pour pouvoir y développer des projets. Dans ce cadre, l'**association du public à la définition des critères de sélection des offres** est une dimension clé de la démarche qui va s'ouvrir, car c'est le seul moyen de s'assurer que ces conditions soient adaptées aux besoins des publics qui auront à côtoyer visuellement ces parcs, et à bénéficier des retombées économiques *via* les prélèvements fiscaux. Je vous

demande donc que vos conseils auprès du MO soient le plus exigeants possible de ce point de vue.

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire vos conseils, il vous faudra, en toute indépendance, **analyser le contexte local**, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés, afin d'**identifier avec précision ce qui peut faire débat**, sachant que ce sujet est particulièrement prégnant en ce moment. En effet, la CNDP est saisie d'autres PPTE, comme celui du Syndicat mixte des Gorges du Gardon.

Seule cette compréhension fine des enjeux vous permettra de fonder vos conseils au MO sur les informations à diffuser, les études à approfondir, les sujets à soumettre au débat, les outils à mettre en place afin de créer les conditions de la confiance autour de la participation aux décisions relatives à ce projet de développement du photovoltaïque. Vous pouvez être présents dans autant d'instances et de contextes que vous le jugerez opportun, car votre mission vise la production de conseils méthodologiques, pour lesquels il vous faut atteindre cette compréhension globale. Vous pouvez également **demander la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données**, si cela vous semble nécessaire. Dans tous les cas, la production d'un document de base résumant le projet et rendant accessible les modalités de participation est à produire par le MO est à diffuser de façon adaptée au contexte. Vous devez veiller en particulier à ce que le public puisse pleinement émettre ses observations, avoir accès à de la formation, autant que de besoin.

Il s'agit par votre étude de vous prononcer sur le respect du droit à l'information et à la participation des citoyens. Dans ce contexte, vous pouvez intervenir à tout moment pour **rappeler aux organisateurs les principes de la CNDP**, notamment concernant la qualité de l'information, l'exigence en termes de modalités de participation des citoyens et le respect de votre indépendance dans votre mission de conseil. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui sont délivrés publiquement à propos de votre mission particulière : il vous revient d'en assurer l'honnêteté et la véracité autant que possible.

Vous aurez enfin à scruter le dispositif de concertation tout au long de sa mise en œuvre pour en assurer *in fine* l'évaluation, ce qui peut conduire à ce que votre contribution donne lieu à des productions successives ayant vocation à être rendues publiques.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

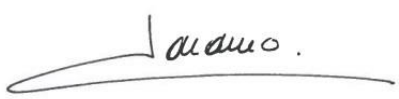

Chantal JOUANNO